

Sujet : [INTERNET] Projet de centrale d'enrobage à chaud Reims Neuville

De : >

Date : 10/07/2023 à 00:05

Pour : ddt-participations-public@marne.gouv.fr

Objet : Opposition au projet mettant en danger notre santé et notre environnement

Cher Monsieur le Maire de Reims, Madame la présidente du Gran Reims, Monsieur le préfet de la Marne, et Madame, Monsieur les députés des circonscriptions Nord de Reims.

Je me permets de vous adresser cette lettre afin d'exprimer mon vif désaccord concernant le projet en cours à La Neuville. Les préoccupations qui se posent sont multiples et englobent plusieurs aspects nuisibles à notre bien-être et à notre environnement.

Tout d'abord, nous sommes déjà confrontés aux odeurs désagréables provenant du site d'épandage des boues de la station d'épuration situé à proximité. Malheureusement, ce nouveau projet risque d'aggraver la situation, en raison des échappements de gaz toxiques de la centrale d'enrobé, des poussières et des nuisances émanant du concasseur, de la centrale à béton et du centre de recyclage de matériaux du bâtiment.

Malheureusement, de nombreux cas similaires en France ont déjà démontré que les promesses de filtrage et de réduction des nuisances faites aux citoyens sont rarement tenues. Les conséquences néfastes sur l'environnement et la santé humaine sont bien réelles. Les conseils municipaux, qui ont souvent donné leur accord initial, finissent souvent par se retourner contre ces projets. Même les préfets, confrontés aux dangers que représentent ces installations, ont dû changer d'avis dans certaines régions, comme dans le Var et en Haute-Garonne.

Des témoignages ont mis en évidence que les émissions et les nuisances provenant de ces centrales peuvent être ressenties dans un rayon de plus de 5 km. Un exemple frappant est celui de Saint-Rogatien, près de La Rochelle, où une dizaine de cas avérés de cancers pédiatriques ont été détectés dans un rayon de 3 km autour d'une centrale d'enrobage à chaud.

Face à cette accumulation d'exemples, il est indéniable qu'il n'est plus justifiable d'autoriser des projets de cette nature à proximité immédiate des habitations.

Monsieur le Maire, je tiens à souligner que ce projet ne peut être considéré comme un "petit projet". Il implique le traitement de 100 000 tonnes d'enrobé à chaud, la fabrication sur place de 50 000 tonnes de béton, ainsi que le recyclage de 50 000 tonnes de matériaux inertes du bâtiment tels que les gravats et l'amiante. En conséquence, pas moins de 83 camions circuleront quotidiennement sur le site et la route départementale 944T, de 5h00 du matin à 21h00.

Nos maisons sont directement exposées aux vents dominants, à moins de 500 mètres pour les premières habitations, tandis que les écoles maternelle et primaire se trouvent à 700 mètres, toujours sous l'influence des vents dominants. Dans ces conditions, comment pouvons-nous croire que nous ne serons pas exposés aux nuisances toxiques du site ? Le choix de cet emplacement pour le projet met en péril notre santé ainsi que celle de nos enfants.

Les substances émises par ces installations se retrouveront dans nos jardins, nos cultures potagères, nos maisons, nos commerces et nos écoles. Nous devons donc nous préoccuper des mesures prévues pour contrôler les niveaux de substances toxiques et cancérigènes telles que le benzène, le benzo(a)pyrène, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), l'amiante, le sulfure d'hydrogène, les particules fines PM10, PM5, PM2.5, ainsi que les composés organiques volatils (COV).

Nos enfants, qui passent leurs journées sans sortir du quartier, seront constamment exposés à ces produits reconnus comme cancérigènes et/ou nocifs pour l'homme. En autorisant ce projet, vous mettez délibérément nos vies et celles de nos enfants en danger.

De plus, ce projet contredit clairement la stratégie bas carbone du Grand Reims, adoptée en 2022. Cette stratégie vise à lutter contre le changement climatique tout en améliorant la qualité de vie et la santé des habitants de la communauté urbaine, dont fait partie le quartier de La Neuville.

Parmi les objectifs de cette stratégie, figurent notamment les axes suivants :

- "Vers un territoire exemplaire et contributeur à la neutralité carbone", qui souligne que le plan d'action priorise les secteurs les plus émetteurs, à savoir l'industrie, les transports et le bâtiment. Les données recueillies dans la stratégie bas carbone du Grand Reims révèlent que 33 % des émissions de gaz à effet de serre et 30 % des émissions d'oxyde d'azote sont liées au secteur industriel. Étant donné que Reims est une ville fortement industrialisée, les émissions produites par les industries continuent d'augmenter par rapport à celles de la région Grand-Est et du territoire national. L'implantation d'industries extrêmement polluantes va à l'encontre de cette stratégie.
- "Vers un territoire disposant d'un air sain", qui met l'accent sur le fait que la qualité de l'air contribue à un cadre de vie respectueux de la santé des habitants. En 2018, Reims faisait partie des treize zones du territoire national dépassant les normes de concentration en dioxyde d'azote ou en particules fines, ainsi que des 40 villes de France présentant un taux élevé de pollution de l'air. Des améliorations ont été apportées à la qualité de l'air grâce à la mise en œuvre de cette stratégie. Cependant, l'implantation d'une telle installation à proximité des zones habitées ou fréquentées par le public contredit directement cet objectif.

Monsieur le Maire, la pollution de l'air ne constitue-t-elle pas un enjeu local dont les effets sanitaires dépendent uniquement de nos émissions de polluants de demain ?

A tous cela s'ajoute également les nuisances sonores. Ce n'est pas la haie d'arbre prévue qui va les empêcher. Ainsi nous aurons droit, nous les petits gens citoyens de la Neuville, à un réveil des 5h00 matin, par la mise en fonctionnement des machines et le va et viens, bip de reculs des semi-remorques et camions toupie (83 par jour pour rappel). Pour toutes les raisons citées, ma famille et moi nous nous opposons à ce projet, qui met en danger nos vies et rendra le quartier nord de Reims invivable.

En outre, nous ne pouvons ignorer les nuisances sonores qui accompagneront ce projet. La haie d'arbres prévue ne sera pas suffisante pour les atténuer. Ainsi, nous, simples citoyens de La Neuville, aurons le "privilege" d'être réveillés dès 5h00 du matin par le démarrage des machines, ainsi que par les allées et venues des semi-remorques et des camions-toupie (83 par jour, je le rappelle).

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, ma famille et moi nous opposons fermement à ce projet, qui met en danger nos vies et risque de rendre le quartier nord de Reims invivable.

Nous espérons vivement que vous entendrez nos préoccupations et que vous prendrez en considération les conséquences néfastes de ce projet sur notre santé, notre environnement et

notre qualité de vie.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre requête, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.



Sujet : Tr: [INTERNET] Projet de centrale d'enrobage à chaud. Reims Neuville

De : DDT 51/SEEPR (Service Eau Environnement, Préservation des Ressources) emis par

Date : 10/07/2023 à 08:39

Pour : Participations-public - DDT 51/SEEPR/ICPE <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet de centrale d'enrobage à chaud. Reims Neuville

Date : Fri, 7 Jul 2023 16:27:32 +0200

De :

Répondre à

Pour : ddt-seepr@marne.gouv.fr <ddt-seepr@marne.gouv.fr>

Ce projet nous inquiète particulièrement, compte tenu des émanations de produits éminemment toxiques et des vents dominants qui ramèneront ces nuages sur La Neuville et Reims Nord, en particulier pour les populations à risques : les crèches, écoles maternelles et primaires de La Neuville, de Trois-Fontaines et le Collège Trois-Fontaines, les Lycées Eiffel, Colbert.. mais également pour l'ensemble de la population.

Sont également concernés par cette haute pollution les habitations, les parcs publics, les jardins ouvriers, les jardins individuels et la Voie Verte.

Comment comprendre une telle décision qui contredit les déclarations et préconisations des autorités responsables de la santé publique ?

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

Sans virus.www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique KENTSEL

De : > |

Date : 10/07/2023 à 11:44

Pour : <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

Bonjour Monsieur,

Voici quelques remarques de la population de Saint Thierry concernant l'implantation de l'usine KENTSEL à la Neuville.

- Elle s'inquiète des nuisances olfactives et sonores (maison à proximité : Ferme des Baslieux),
- Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'étude environnemental tout en sachant qu'il y a une AZHUREV à proximité. Cette AZHUREV a pour but de retraiter les eaux usées de Reims dans des bassins et a un impact sur la qualité de la rivière la Vesle et du corridor écologique pour la biodiversité.
- Le trafics routier va augmenter considérablement sur un réseau déjà saturé (RD944). Est-il prévu des aménagements ?,

Merci de bine vouloir transmettre ces observations au commissaire enquêteur.

Cordialement,

Antoine LEMAIRE

Maire

Commune de Saint Thierry

13 rue du général Leclerc

51220 SAINT THIERRY

Tél : 03 26 03 10 41



Sujet : [INTERNET] Consultation publique " projet KENTSEL" centrale d'enrobé à chaud".

De : >

Date : 10/07/2023 à 14:33

Pour : "ddt-participations-public@marne.gouv.fr" <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

Bonjour,

Je viens vous exposer ma vive inquiétude suite à la demande d'enregistrement d'installations de broyage/concassage de déchets inertes et d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers (enrobage à chaud) sur le territoire de la commune de Reims par la société Kentsel.

Ce genre de site provoque de nombreuses nuisances aux conséquences désastreuses:

- poussières, fumées toxiques, relâchement de particules fines (dont benzène et formaldéhyde) nuisibles pour la santé, et dont certaines sont des cancérogènes avérés.
- il se situe à proximité de zones habitées (quartier la neuvillette) sous les vents dominants et à moins d'un km d'une école maternelle et élémentaire, d'une crèche et d'un collège sachant que l'ensemble de la pollution de l'air en France est causée par l'émission de polluants comme les particules fines, le dioxyde d'azote, les PM10... Ces polluants ont des impacts sur la santé des populations, que l'exposition soit à court terme, lors de pics de pollution, ou à long terme pour des expositions chroniques.
- pollution des nappes phréatiques par infiltration des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain.
- impacts directs pour les exploitations agricoles, dont certaines sont en bio.
- nuisances sonores et olfactives.
- augmentation du trafic de poids lourds sur la D944T , déjà très fréquenté.
- La présence d'un centre de tri des matériaux du BTP et d'un concasseur sur le site nous fait croire que la centrale utilisera des fraisats (anciens matériaux des routes) pour les incorporer à la production d'enrobés: ils comprennent du goudron 1000 fois plus polluant que le pétrole utilisé actuellement pour la fabrication du bitume.

Je demande donc aux décideurs de bien évaluer tous les impacts d'une telle installation...

L'expérience du site qui se situe à GUISE (5 fois moins important que celui prévu à Reims) devrait faire réfléchir.

La santé publique, la préservation de l'agriculture et des réserves en eau... sont des bons guides.

1
2
3

Envoyé de mon Galaxy A70 Orange
Envoyé à partir de Outlook pour Android

Sujet : [INTERNET] Consultation projet centrale d'enrobage à chaud au Lieudit « Les Prés de la Chaussée ».

De : >

I>

Date : 07/07/2023 à 16:33

Pour : ddt-participations-public@marne.gouv.fr

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur,
Je suis domiciliée rue Georges Charbonneaux à la Neuville, à proximité des écoles primaire et maternelle.

Et c'est en tant que grand-mère, retraitée de l'Education Nationale, que je prends part à cette consultation.

C'est également avec le cœur et au nom du souci du bien commun et de l'avenir de l'humanité que je m'adresse à vous.

Il me semble que cela doit être également la préoccupation première des élus.

Les arguments et démonstrations des dangers de tels projets, tout comme celui du développement des antennes 5G etc.. ne feront pas partie de ma réponse. D'autres s'en seront certainement chargés.

C'est au nom de la santé et du bien-être des enfants et habitants du quartier et de la ville que je m'adresse à vous. Et je vous partage mes inquiétudes à ce sujet, quelles que soient les réponses apportées par l'entreprise Kentzel et ses experts.

Pour moi, les effets à court, moyen et long terme sont évidemment contraires à une Vie saine, paisible et heureuse, non seulement dans notre joli lotissement familial, mais au-delà.

Je souhaiterais que notre ville, notre département et région se montrent à la pointe de technologies innovantes non toxiques et ne présentant que des avantages positifs pour l'avenir, la préservation des écosystèmes etc...

Je souhaiterais également qu'ils réfléchissent à toutes les solutions qui s'offrent à nous au 21ème siècle, pour réduire la quantité de béton et de bitume et laisser davantage de place à la végétation et à la vie naturelle.

Ce projet de centrale d'enrobé ne me semble donc pas opportun en

cette période de profond bouleversement.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Madame,
Monsieur, l'expression de mes sincères salutations